

# CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date du contrôle : 02 octobre 2017

Adresse de l'immeuble : 881 Route du Lac

Commune : PROJAN

Référence Cadastre de l'habitation et/ou de l'implantation du dispositif d'assainissement : ZH 75

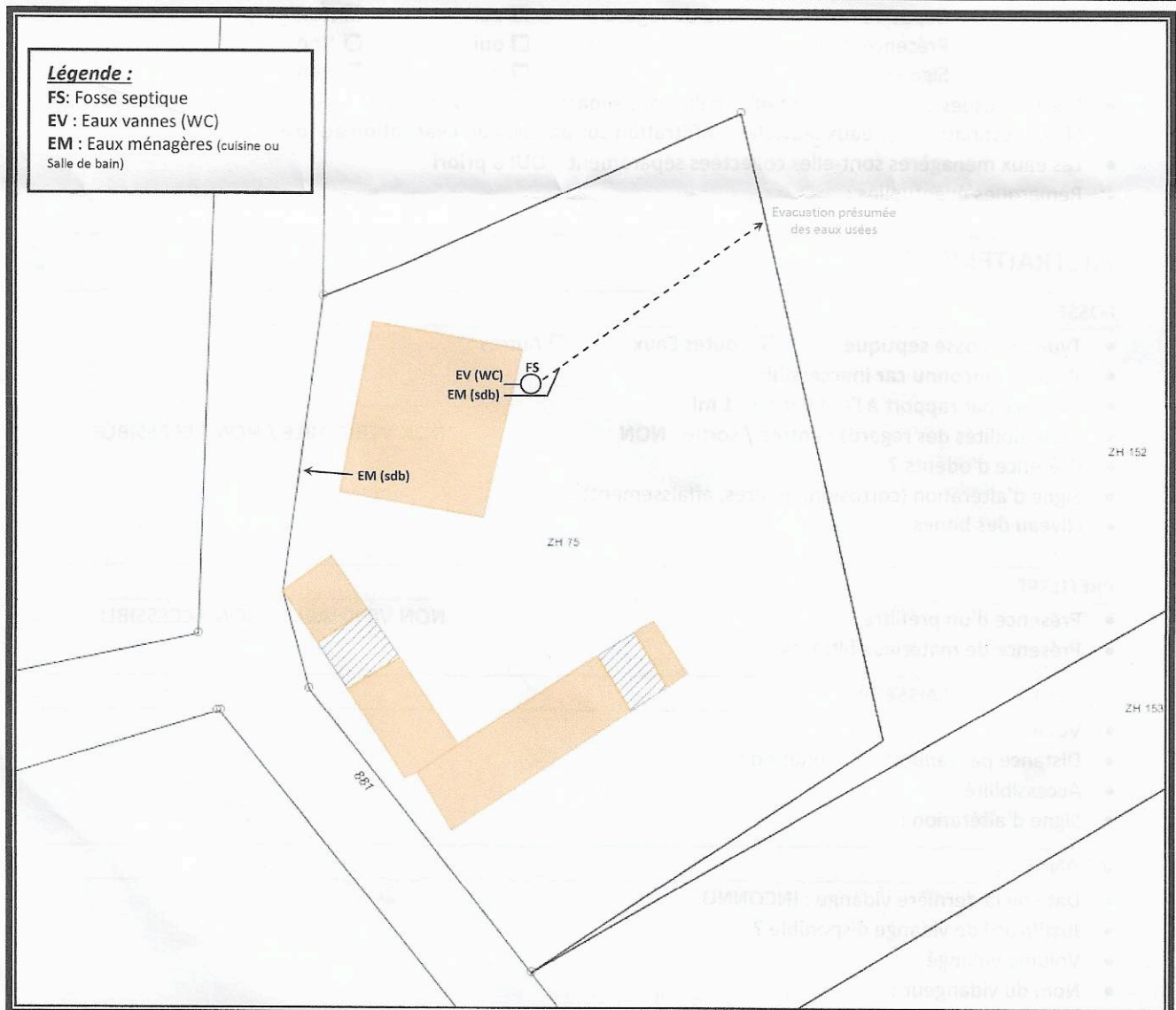
Date de construction ou de rénovation :

## Propriétaire :

Nom – Prénom : Madame GOURLAOUEN Josette

Adresse : 75 Rue Eugène Varlin - Résidence l'Oasis

Code postal – Ville : 93 700 DRANCY



**Schéma de l'installation**

## CARACTERISTIQUE DE L'HABITATION

Résidence :  Principale  Secondaire  autres :

Nombre de chambres : 5

Nombre d'usagers : 1 saisonnier (2 mois par an)

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Superficie de la parcelle (m<sup>2</sup>) : ZH 75 = 2 772 m<sup>2</sup>
- Pente du terrain :  faible (< à 5%)  moyenne (entre 5 et 10%)  Forte (> 10%)
- Nature du sol (à titre indicatif) : Argileux
- Présence d'un compteur d'eau potable : OUI
- Proximité d'un puit : **NON (comblé selon les déclarations du propriétaire)**  
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?  
Distance de celui-ci par rapport au traitement

## COLLECTE DES EAUX USEES

- Existe-t-il un regard de collecte ? **NON**  
Si oui

|                                    |                              |                              |
|------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| accessibilité                      | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Non |
| écoulement correct                 | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Non |
| stagnation dans le regard          | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Non |
| dépôt de matière en fond de regard | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Présence d'odeurs                  | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Signe d'altération                 | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Non |

- Les eaux usées et pluviales sont-elles collectées séparément ? **OUI à priori**  
Si oui destination des eaux pluviales : **Infiltration sur parcelle ou évacuation au fossé**
- Les eaux ménagères sont-elles collectées séparément ? **OUI à priori**
- Remarques éventuelles :

## PRETRAITEMENT

### FOSSE

- Type :  Fosse septique  Toutes Eaux  Autres :
- Volume : **inconnu car inaccessible**
- Distance par rapport à l'habitation : 1 ml
- Accessibilités des regards : entrée / sortie : **NON** **NON VERIFIABLE / NON ACCESSIBLE**
- Présence d'odeurs ?
- Signe d'altération (corrosion, fissures, affaissement) :
- Niveau des boues :

### PREFILTRE

- Présence d'un préfiltre : **NON VERIFIABLE / NON ACCESSIBLE**
- Présence de matériaux filtrants :

### PAS DE BAC DEGRAISSEUR

- Volume :
- Distance par rapport à l'habitation :
- Accessibilité :
- Signe d'altération :

### VIDANGE

- Date de la dernière vidange : **INCONNU**
- Justificatif de vidange disponible ?
- Volume vidangé :
- Nom du vidangeur :

## VENTILATION

- Présence d'une ventilation : **NON**
  - Primaire (amont de la fosse) :
  - Secondaire (aval de la fosse) :
- Conception correcte ?

## FILIERE DE TRAITEMENT

- Existe-t-il une filière de traitement ? **NON**
- **TYPE**
  - Tranchées d'épandage à faible profondeur
  - Lit filtrant à flux vertical drainé
  - Lit filtrant à flux vertical non drainé
  - Lit filtrant à flux horizontal drainé
  - Lit à massif de zéolithe
  - Tertre d'infiltration
  - Autre (préciser)

- **POSITIONNEMENT** du traitement à au moins
  - 5 m de l'habitation :
  - 3 m de tout arbre :
  - 3 m des limites de propriété :
  - 35 m d'un captage destiné à la consommation humaine :

### DIMENSIONNEMENT

Est-il connu ?

- Nombre de tranchées :
- Longueur :
- Largeur :
- Profondeur :

### REGARD DE REPARTITION

Existe-t-il un regard de répartition :

Si oui, accessibilité ?

Stagnation d'eaux dans le regard :

Ecoulement au sein du regard se fait-il correctement :

Présence de signes d'altération :

### REGARD DE BOUCLAGE OU DE COLLECTE

Existe-t-il un regard de bouclage :

Si oui, accessibilité ?

Stagnation d'eaux dans le regard :

Présence de signes d'altération :

### OBSERVATIONS

- Dysfonctionnement observés au niveau du traitement :

Si oui préciser (stagnation d'eau en surface, colmatage,...)

- Commentaires généraux :

## REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)

- Type de rejet dans le milieu : **Effluents prétraités pour les eaux vannes et effluents brut pour les eaux ménagères**
- Vers quel exutoire sont-ils évacués ? **Non défini**
- Etat de l'exutoire (stagnation, odeur, dépôt...) : **NON LOCALISABLE le jour de la visite**
- En cas de rejet hors de la parcelle, existe-il une autorisation du propriétaire sur le terrain où s'effectue le rejet :

## Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

| INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX  |  |
|--|--|
| PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE   | <input checked="" type="checkbox"/> NON  |
|  | <input type="checkbox"/> OUI   |
|  | <input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires   |
|  | <input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux   |
| <input type="checkbox"/> Absence d'installation  | Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique<br>↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais                                      |
| <input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire<br><input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation)<br><input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution | Installation présentant un danger pour la santé des personnes<br>Installation non-conforme (cas a)<br>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans<br>↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an |
| <input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète  | Installation présentant un danger pour la santé des personnes<br>Installation non-conforme (cas a)<br>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans<br>↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an |
| <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée  |  |
| <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs  | Installation non conforme (cas c)<br>↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an   |
| <input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs   | Installation présentant un risque environnemental avéré<br>Installation non-conforme (cas b)<br>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans<br>↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an       |
| <input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut  | Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation  |

**Observations/Remarques :**

*La visite de l'installation a été faite en présence du propriétaire et sur la base de ses déclarations.*

*Le propriétaire n'a pas pu rendre accessible les éléments de l'assainissement existants.*

*Ainsi, en l'absence d'éléments probants, nous estimons que la filière d'assainissement n'existe pas ou est incomplète.*

## CONCLUSION DU CONTROLE

### ABSENCE D'INSTALLATION

Mise en place d'une installation conforme selon la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais

### INSTALLATION NON CONFORME

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)
- Installation incomplète (cas c)
- Installation significativement sous-dimensionnée (cas c)
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

**La réhabilitation totale du système d'assainissement doit être faite et devra être étudiée conjointement avec le SPANC de Viella.**

*N.B. : Le remplacement de l'un des dispositifs de traitement (primaire ou secondaire) correspond à une réhabilitation, soumise au contrôle du SPANC qui vérifie la conformité globale du projet par rapport à la réglementation. Ainsi, les ouvrages existants qui composent la filière, même s'ils ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement pourront nécessiter une mise en conformité. La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle).*

### INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations pour améliorer le fonctionnement :

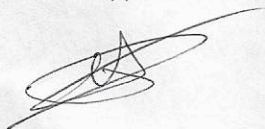
### INSTALLATION CONFORME NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

Date, Signature du propriétaire ou son représentant

le 17/ octobre 2017  
J. Goubeaux

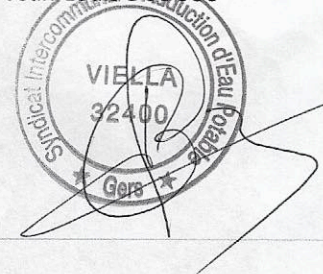
Date, nom et signature du contrôleur

Le 4 octobre 2017  
LACOSTE Philippe



Signature du Président du SPANC

Jean-Louis DUBOSC



**PHOTOS**



**Collecte des eaux vannes et une partie des eaux ménagères**



**Localisation de la fosse septique**